

# Conditions générales de vente (applicables à compter du 01.08.2016)

## 11 Généralités

1.1 Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des contrats de vente de produits conclus entre un tiers (ci-après le «client») et Tridonic AG (ci-après le «fournisseur»), y compris via le site Internet [eshop.tridonic.com](http://eshop.tridonic.com) (ci-après «eShop»). Les conditions d'achat du client ou les modifications des présentes Conditions générales de vente font uniquement partie intégrante du contrat si elles ont été au préalable expressement acceptées par écrit par le fournisseur.

1.2 Le traitement des contrats conclus via l'eShop et de toutes les informations y afférentes a lieu par e-mail, en partie sous forme automatisée. Il incombe de ce fait au client de veiller à l'exactitude de son adresse e-mail indiquée et à la réception des e-mails.

1.3 La nullité actuelle ou ultérieure de dispositions individuelles des présentes Conditions générales de vente n'a aucune incidence sur la validité des autres dispositions.

1.4 Le fournisseur se réserve le droit de propriété et le droit d'auteur concernant l'ensemble des plans, graphiques, projets, schémas de connexion, etc. Ces documents sont personnellement remis au client et celui-ci n'est pas en droit de les mettre à la disposition de tiers ou de les copier sans l'accord écrit du fournisseur.

## 2 Conclusion du contrat

2.1 Les représentations de produits sur le site Web, dans les catalogues et l'eShop du fournisseur sont sans engagement et ne constituent pas une offre ferme aux fins de conclusion d'un contrat. Les commandes (par exemple via l'eShop) constituent une offre ferme d'achat du client adressée au fournisseur. L'attribution de la commande vaut acceptation par le client des présentes Conditions générales de vente.

2.2 La confirmation de commande automatisée du fournisseur envoyée après réception de l'offre d'achat sert uniquement à informer le client de la réception de la commande et n'entraîne pas la conclusion d'un contrat. L'acceptation de l'offre d'achat du client a lieu via une confirmation distincte du fournisseur sous forme de texte (par exemple e-mail) qui informe le client de l'exécution de la commande (confirmation de commande) ou de la livraison des produits (confirmation d'expédition).

## 3 Emballage / Expédition / Transfert des risques

3.1 L'emballage et le type d'expédition sont choisis par le fournisseur et laissés à sa libre appréciation. Le fournisseur est en droit de procéder à des envois partiels.

3.2 Les délais de livraison sont sans engagement et laissés à la libre appréciation du fournisseur. Les éventuelles demandes de dédommagement pour cause de non-respect des délais ne peuvent pas être acceptées.

3.3 Sauf mention contraire expressement spécifiée par écrit dans la confirmation de commande et/ou d'expédition, le risque est transféré au client dès le départ usine ou lieu d'expédition du fournisseur.

## 4 Prix / Paiement

4.1 Sauf mention contraire expressement spécifiée dans la confirmation de commande et/ou d'expédition, tous les prix s'entendent net départ usine ou lieu d'expédition du fournisseur, les frais accessoires (par exemple fret, frais de port, d'emballage, taxes d'élimination des déchets), de même que les redevances, charges et taxes (par exemple TVA) étant applicables en sus en fonction du taux légal respectivement en vigueur.

4.2 Pour les commandes inférieures à un montant net de CHF 500.-, un supplément de CHF 15.- pour petite quantité est facturé. Un montant de CHF 5.- par article est facturé pour chaque emballage d'origine entamé.

4.3 Dans la mesure où aucun prix fixe n'a été expressément convenu, les prix convenus sont fermes jusqu'à la date de livraison indiquée dans la confirmation de commande.

4.4 Sauf mention contraire expressement spécifiée dans la confirmation de commande et/ou d'expédition, les factures sont payables sans remise dans les 30 jours à compter de la date de facture. En cas de dépassement du délai de paiement, le fournisseur est en droit de faire valoir des intérêts moratoires sans mise en demeure préalable.

## 5 Retours

5.1 Les retours sont uniquement acceptés (franco) par le fournisseur après accord préalable et obtention d'un numéro RMA. Seuls les produits figurant au catalogue et retournés dans leur emballage d'origine sont acceptés. Les retours non endommagés sont crédités à hauteur d'au maximum 80% de la valeur nette des produits. En cas de retours de produits pour une valeur nette inférieure à CHF 100.-, un montant fixe de CHF 20.- sera déduit.

## 6 Garantie légale / Réclamations / Responsabilité / Garantie contractuelle

6.1 L'obligation de garantie légale du fournisseur pour les défauts de produits livrés est limitée à 24 mois. Pour les sources lumineuses, les valeurs indiquées de la durée de vie sont applicables. Pour les produits commerciaux, les conditions de garantie légale et de responsabilité sont limitées à celles du fournisseur en amont du fournisseur.

6.2 Le client est tenu de contrôler les produits dès réception de la livraison et de communiquer par écrit dans un délai de 8 jours les défauts apparents. Il en est de même pour les défauts non apparents constatés ultérieurement. En cas de manquement à l'obligation de contrôle et de réclamation, la revendication de droits au titre de la garantie légale est exclue.

6.3 Les produits défectueux doivent être envoyés sous emballage et franco domicile par le client au fournisseur.

6.4 En cas de défauts, le fournisseur se porte garant à sa convenance par une réparation, une livraison de remplacement ou une réduction du prix. Si la réparation échoue à deux reprises, le client est en droit de résilier le contrat.

6.5 En cas de réparation, livraison de remplacement ou réduction du prix, le client est tenu de prendre en charge les frais de démontage et de remontage des produits et de leurs composants, de même que les frais occasionnés par le transfert des produits vers un autre lieu que le lieu d'exécution.

6.6 Tous les autres droits de quelque nature que ce soit du client, en particulier à réparation de dommages consécutifs, à dédommagement d'un manque à gagner et à dommages-intérêts pour quelque motif juridique ce soit sont exclus. Cette disposition ne s'applique pas à la responsabilité du fournisseur en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits (LRFP) ou en cas d'acte intentionnel, de négligence grossière ou de dommages causés par faute résultant d'une atteinte à l'intégrité corporelle, à la vie ou à la santé.

6.7 Au vu de l'état actuel de la technique, l'absence d'erreurs et/ou la disponibilité à tout moment de la communication de données via Internet ne peut pas être garantie. Le fournisseur décline de ce fait toute

responsabilité concernant la disponibilité permanente ou ininterrompue du site Internet et des prestations proposées sur ledit site.

6.8 Dans la mesure où elles sont applicables aux produits concernés faisant l'objet du contrat, les conditions de garantie contractuelle téléchargeables sur le site Internet du fournisseur (<http://www.tridonic.fr/fr/conditions-de-garantie.asp>) sont par ailleurs valables.

## 7 Droit applicable, lieu d'exécution, for

7.1 Seul le droit suisse est applicable, à l'exclusion des règles de conflit. Les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG) sont exclues.

7.2 Le lieu d'exécution pour l'ensemble des livraisons/prestations est le siège du fournisseur.

7.3 Le for pour l'ensemble des litiges résultant du présent contrat est le tribunal compétent en la matière du siège du fournisseur.

## 8 Réserve de propriété

8.1 Le fournisseur se réserve la propriété des produits livrés jusqu'au règlement de l'intégralité des créances résultant de la relation commerciale en cours. Le fournisseur est en droit de faire inscrire ces réserves de propriété au registre correspondant.

8.2 Une mise en gage ou cession à titre de sûreté des produits par le client n'est pas autorisée.

8.3 Le client est en droit de revendre les produits (sous réserve de propriété) dans le cadre d'une activité commerciale normale. Dans un tel cas, le client cède dès à présent l'ensemble des créances à hauteur du montant facturé pour la revente au fournisseur acceptant la cession.

8.4 En cas d'assemblage et/ou de mélange des produits (sous réserve de propriété), le fournisseur acquiert la copropriété de la nouvelle chose, à la condition que ladite copropriété du fournisseur fasse l'objet d'une réserve de propriété au sens des présentes dispositions.

8.5 Sur demande du client, le fournisseur est tenu de libérer des sûretés qui lui sont dues, dans la mesure où la valeur des sûretés dépasse de plus de 20% la créance à assurer. La sélection des sûretés à libérer incombe au fournisseur.

## 9 Elimination des déchets

9.1 L'élimination de lampes, de sources d'éclairage, d'accumulateurs, etc. est régie par la loi et payante. Dans le cadre de la livraison, le fournisseur applique les taxes anticipées de recyclage ou d'élimination en vigueur. Les tarifs et listes d'appareils peuvent être consultés et téléchargés sur le site Internet de la fondation SENS ([www.erecycling.ch/downloads](http://www.erecycling.ch/downloads)).

## 10 Dispositions finales

10.1 Le client dispose uniquement d'un droit de rétentio dans la mesure où il s'agit de créances résultant du même rapport de droit.

10.2 La compensation avec une contre-crédence du client contestée par le fournisseur et non constatée par une décision exécutoire est exclue.

10.3 Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment les prix, les conditions de livraison et de paiement, l'assortiment, les constructions, dimensions et dénominations.

Tridonic AG, Obere Allmeind 2, CH-8755 Ennenda

Telefon: +41 55 645 47 47

vertrieb.schweiz@tridonic.com, [www.tridonic.ch](http://www.tridonic.ch)